

14. Port de Plaisance du quai Perdonnet – travaux de sécurisation de la digue 1933 et tarif des taxes (C2013/05)

M. Ch. Teuscher estime que 18 % d'augmentation, qui plus est avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2012, ce n'est pas rien. La Municipalité a fait un beau cadeau aux navigateurs pour les 80 ans du port de plaisance, inauguré le 4 novembre 1933 !

Les navigateurs sont regroupés au sein d'une association, l'AUPV (Association des Usagers des Ports Veveysans / www.aupv.ch) qui se veut l'interlocuteur privilégié de l'administration et de la Municipalité. L'AUPV a récemment posé plusieurs questions à la Municipalité au sujet de cette augmentation et de son mode de calcul. Elle attend avec intérêt les réponses. Quelques-unes étaient contenues dans la lettre que chaque navigateur a reçue aujourd'hui même, annonçant officiellement l'augmentation des tarifs.

Après une très forte augmentation en 2001 suite à Lothar, la nouvelle augmentation touche nombre de navigateurs qui, contrairement à ce que certains croient, ne sont pas des privilégiés ou des nantis parce qu'ils possèdent un bateau. Il suffit de comparer avec les autres embarcations amarrées dans les ports de la région pour voir qu'à Vevey il y a beaucoup de bateaux plutôt modestes, qui sont la propriété de Veveysans ou de voisins qui ont un bateau tout simplement parce qu'ils aiment le lac et qu'ils apprécient de pouvoir naviguer pendant leurs loisirs ou leur retraite.

Son espoir est que ceux qui tournent encore le dos au lac fassent enfin demi-tour et réalisent ce que ce magnifique lac apporte à notre région, que cela mérite aussi quelques sacrifices et pas seulement de la part des navigateurs qui sont nombreux, les beaux jours revenus, à animer le lac pour le plaisir des yeux des promeneurs. Il resterait d'ailleurs à comparer ce que la Ville investit pour les rameurs, les footballeurs et les basketteurs, les joueurs de tennis ou les nageurs, pour ne citer que quelques autres sports, par rapport à ce qu'elle investit pour le lac et les navigateurs.

M. V. D'Angelo constate que la Municipalité n'a visiblement pas écouté la commission ad hoc qui avait demandé, par un voeu, l'application d'une certaine règle pour fixer la taxe d'amarrage du port. Il faudrait faire le calcul en prenant le reste de l'amortissement suite à Lothar + les travaux qui ont été réalisés aujourd'hui suite à Sandy. Constatant que ce sont toujours des éléments naturels qui ont détruit le port, il se demande pour quelles raisons la Ville n'a pas d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels pour ses bâtiments alors que c'est une obligation pour tous les citoyens du canton. A l'époque, la Municipalité avait dit qu'elle faisait de l'auto-assurance. Dans ce cas, il faudrait peut-être envisager que, lorsqu'il y a des dégâts dus à la nature, la Municipalité puise dans ses réserves afin de remettre les choses en ordre sans pour autant demander aux locataires ou aux utilisateurs du port de passer à la caisse. Jusqu'ici, les plaisanciers de Vevey ont accepté de payer un peu plus que les autres. La catégorie 6 coûte par exemple fr. 1'500.– de plus par année à Vevey qu'à La Tour-de-Peilz, avec des prestations plus intéressantes à La Tour-de-Peilz. Les utilisateurs ont reçu aujourd'hui même l'information selon laquelle le prix change et qu'il faudra payer avec effet rétroactif. Lui-même et quelques autres vont se faire le plaisir d'aller voir le syndic, le municipal des finances et le municipal responsable des espaces publics pour leur montrer le calcul qui devrait être fait. La Municipalité a accepté de diluer les coûts sur 60 ans. Mais un ouvrage de cette envergure ne va pas durer 30 ou 60 ans. Maintenant le port est solide, il va tenir plus de 100 ans. La Ville va donc faire des affaires avec les plaisanciers de Vevey qui ont accepté cette augmentation, mais il faut faire le calcul exact.

M. J. Justo remarque que si l'on multiplie un franc par 18%, cela ne représente effectivement que 18 centimes. Mais si l'on multiplie fr. 1'000.– ou fr. 2'000.– par 18%, cela représente une somme conséquente. Le port de Vevey était déjà le port le plus cher, et de loin, du Léman. La catégorie 1 coûte fr. 340.– à Lausanne, alors qu'elle se monte à fr. 560.– actuellement à Vevey et qu'elle va passer à fr. 660.–. La catégorie 6 coûte fr. 1'230.– à Lausanne, fr. 1'150.– à Clarens et moins de fr. 1'000.– à La Tour-de-Peilz, alors qu'à Vevey on paie actuellement fr. 2'105.– et qu'on va passer à fr. 2'480.– pour ceux qui habitent Vevey. Les gens qui sont extérieurs à la commune paient le double.

M. M. Martin, municipal, lui aussi locataire du port de plaisance, indique que le malheur vient du fait que l'on a construit un port à cet emplacement, en eaux profondes. Il a donc fallu mettre en place une infrastructure solide et plus forte par exemple qu'à Montreux ou à La Tour-de-Peilz, ce qui veut dire que les investissements ont été très lourds. Il ne faut pas oublier que c'est le contribuable qui va payer l'investissement et que ce ne sont que les intérêts qui sont reportés sur les locations et lissés sur 60 ans, alors que la loi sur les communes parle de 30 ans. Evidemment que c'est une charge importante, mais il pense que chacun est capable de supporter cette augmentation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.